



FORMULAIRE D'INITIATION

NOM							
PRÉNOM							
DATE DE NAISSANCE				LIEU DE NAISSANCE			
RUE				NUMÉRO		BOITE	
CODE POSTAL			LOCALITÉ				
GSM				TÉLÉPHONE FIXE			
EMAIL							
NATIONALITÉ							
Personne à contacter (ICE)			Relation			GSM	

- Par la présente, je certifie être médicalement apte à participer à 3 séances d'initiation à la plongée sous-marine.
- En signant ce document, vous approuvez que vos données à caractère personnel soient traitées dans le fichier des membres de l'ASBL H2O Diving School

FAIT À		DATE	
SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION " LU ET APPROUVÉ "			

Séances d'initiations

(à mettre à jour lors de chaque initiation)

DATE DES SÉANCES	PARAPHE DU CANDIDAT

Conditions

- L'initiation est constituée de trois séances en piscine réalisées dans un délai de deux mois à partir de la première séance.
- Les séances d'initiation sont entièrement gratuites (à l'exception de l'entrée piscine) et comprennent l'encadrement par un moniteur du club et le prêt du matériel nécessaire.
- Les personnes ayant déjà été affiliées à la LIFRAS ne peuvent pas suivre d'initiation.

Une série d'avertissements est reprise au verso du présent document. Nous vous conseillons de les lire attentivement.

Pour les mineurs d'âge, le formulaire ci-dessous doit être complété et signé par le représentant légal dudit mineur.

Par la présente, [je / nous], soussigné(s), [père / mère / tuteur(s)]

(*)

NOM							
PRÉNOM							
RUE				NUMÉRO		BOITE	
CODE POSTAL			LOCALITÉ				
GSM				TÉLÉPHONE FIXE			
EMAIL							

[certifie / certifions] que [mon / ma / notre] [fils / fille / pupille] dont les informations sont reprises dans la partie supérieur du formulaire est médicalement apte à participer à 3 séances d'initiation à la plongée sous-marine et [autorise / autorisons] que [il / elle] participe à ces initiations.

(*)

FAIT À		DATE	
SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION " LU ET APPROUVÉ "			

(*) biffer les mentions inutiles





FORMULAIRE D'INITIATION

Avertissements

- Le club «H2O Diving School» est affilié à la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités sous-marines, autrement appelée LIFRAS. Dans ce cadre, nos membres sont couverts tant en responsabilité civile que par une assurance individuelle. Les capitaux assurés vous seront communiqués sur simple demande.
- L'exercice de la plongée sous-marine comporte des contre-indications médicales (asthme, affections cardiaques, épilepsie, etc.), c'est pourquoi tous les membres de la Ligue sont astreints à une visite médicale annuelle et à un électrocardiogramme (selon des modalités qui vous seront communiquées spontanément). Par ailleurs, l'évolution dans un milieu sous pression peut avoir des incidences sur le développement physique des adolescents. C'est pourquoi, l'autorisation d'un médecin compétent en matière de plongée est-elle, en plus de la visite médicale précitée, spécialement requise pour tout mineur d'âge.
- Notre activité de loisir comporte des risques inhérents au milieu aquatique dans lequel elle se déroule. Bien que ces risques soient statistiquement limités, il est souhaitable que tous les candidats pratiquants (et leurs parents s'il s'agit d'un mineur d'âge) en soient correctement informés avant même d'y être soumis. Nos dirigeants et instructeurs sont à votre entière disposition pour répondre à toute question que vous souhaiteriez leur poser à cet égard.

